



**NOTE
SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF
2016**

Service Petite Enfance

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M 14. Ce budget est élaboré pour permettre au service de fonctionner. Il porte les frais de fonctionnement et de petits investissements. Les investissements plus importants, généralement liés à l'équipement (bâtiment), sont financés par le budget principal de la Communauté de Communes de Noblat.

Ce budget présente les dépenses et les recettes des services Multi-Accueil, du Relais Assistantes Maternelles / Lieu d'Accueil Enfants Parents et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui ouvrira en cours d'année.

1 Section de fonctionnement

1.1 Vue globale

Chapitre	Intitulés – Dépenses	BP 2016
011	Charges à caractère général	64 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	327 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 500,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
68	Amortissement	3 045,00
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
002	Report déficitaire	0,00
TOTAL		399 245,00
Chapitre	Intitulés – Recettes	BP 2016
70	Produits des services et divers	138 600,00
74	Dotations et participations	55 350,00
75	Autres produits de gestion courante	197 695,00
77	Produit exceptionnel	7 600,00
002	Report excédentaire	0,00
TOTAL		399 245,00

Il n'y a pas de report en section de fonctionnement.

1.2 Les dépenses

Les autres dépenses à caractère général des trois services comprennent les fournitures administratives, les fournitures d'entretien, la communication, les assurances, les prestations extérieures mais aussi les repas, les fournitures d'hygiène, les énergies... pour un montant estimé de 64 200 €.

La principale dépense des trois services est liée aux ressources humaines pour un montant de 327 000 € (44 500,00 RAM / LAEP, 270 000 € Multi-Accueil et 12 500 € ALSH).

La participation au SIVU CADICHON est de 2 500 € et il est prévu pour 2 500 € de perte sur créances.

Les amortissements s'élèvent à 3 045 €.

1.3 Les recettes

Les recettes de fonctionnement proviendront :

- ✓ Des participations des familles : 37 600 €.
- ✓ Des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole de l'ordre de 101 000 €.

- ✓ Des subventions liées au Contrat Enfance Jeunesse versées par la Caisse d'Allocations Familiales de l'ordre de 49 650 €.
- ✓ D'une subvention du Conseil Départemental de l'ordre de 5 700 €.
- ✓ D'une subvention spécifique de la CNAF pour l'amélioration de l'accueil des enfants porteurs de handicap ou différents de l'ordre de 7 600 € (recrutement d'un agent 20h par semaine).

La subvention d'équilibre, versée par le budget principal, est estimée à 197 965 € et se répartit de la manière suivante : 22 355 € pour le RAM / LAEP, 155 440 € pour le Multi-Accueil et 19 900 € pour l'ALSH.

2 Section d'investissement

2.1 Vue globale

Chapitre	Intitulés – Dépenses	BP 2016
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 535,00
001	Report déficitaire	0,00
TOTAL		9 535,00
Chapitre	Intitulés – Recettes	BP 2016
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 117,57
13	Subventions	3 120,00
28	Amortissement	3 045,00
001	Report excédentaire	2 252,43
TOTAL		9 535,00

Il y a un report excédentaire de 2 252,43 € en section d'investissement.

2.2 Les dépenses

La délocalisation du multi-accueil dans le nouveau bâtiment et l'extension du nombre de places d'accueil va nécessiter l'acquisition de nouveaux matériels nécessaires au bon fonctionnement. Ces frais d'installation seront imputés sur le budget général de la Communauté de Communes de Noblat.

Il est quand même prévu l'acquisition de logiciels pour 3 000 € et de petits matériels pour 6 535 €.

2.3 Les recettes

Les recettes d'investissement résultent des amortissements (3 045 €) et du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (1 117 €) et des subventions de la Caisses d'Allocations Familiales (3 120 €).